

AFFAIRE N°8 - Office Municipal du Troisième Age - Approbation du programme - Autorisation de solliciter de la DASS une subvention de 400 000 F pour permettre la réalisation des travaux - Approbation des dossiers techniques - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer en cas d'appel d'offres infructueux un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet BOSSU vient de me faire parvenir les projets relatifs à la réalisation de l'Office Municipal du Troisième Age au Chaudron.

Ce foyer, destiné essentiellement aux personnes âgées de ce quartier, pourra recevoir dans sa partie "Club" 40 personnes ; dans la partie "restaurant", 130 couverts pourront être servis.

Le coût des travaux y compris les honoraires d'architecte, le matériel de cuisine et le mobilier d'accueil, serait de l'ordre de 1 250 000 F.

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention de la DASS.....	400 000 F
- emprunt.....	<u>850 000</u>
	1 250 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le programme établi
- de m'autoriser à solliciter de la DDASS une subvention de 400 000 F pour permettre la réalisation des travaux
- d'approuver les dossiers techniques
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer, en cas d'appel d'offres infructueux, un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. CROCHET, pouvez-vous donner des explications sur le projet de maquette qui nous est présenté ?

(DISCUSSIONS SUR MAQUETTE)

Dr GERARD - Quelle est la superficie du Foyer ?

LE MAIRE - Elle est de 350 m2 clos.

M. ROYER - Le toit devrait être réalisé avec de la tôle classique.

M. HOARAU - Il faudrait de la tôle galvanisée.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*va*  
Pour le Préfet et par délégation

Le Préfet des Finances

et des Colles et des Cales

Signé Paul PASTOR

Pour copie conforme

Saint-Pierre le 16 février 1978.

Le Chef de bureau délégué

G. LACOSTE

x

x

x